

Contourner la Loi sur le traitement des déchets

Soumis par Claire AYMES
24-03-2004
Dernière mise à jour : 05-04-2005

Petit moyen pour contourner la Loi sur le traitement des déchets

Cette Loi fait obligation aux communautés de communes de traiter leurs ordures ménagères sur leur territoire. Dans sa sagesse, le Législateur, a faite cette obligation avec l'arrière-pensée que si chaque ville doit s'occuper de nettoyer ses déchets, elle fera en sorte qu'il y en ait moins et comme aucune ne veut d'incinérateur, chaque ville trouvera une solution douce et propre pour les éliminer.

Ce n'est pas le cas de la CUMPM qui est un ensemble de 18 mairies dont Marseille.

- Cette communauté est présidée par M. Gaudin. Chacun de ses maires, dont lui même, a refusé qu'un incinérateur brûle leurs ordures chez eux.

- Au bout de 10 ans de refus dans leurs propres murs, ils ont donc décidé, tous ensemble et très charitablement, d'implanter ce cadeau empoisonné chez leur voisin de Fos-sur-Mer.

Ne riez pas, bonnes gens!

Cela aurait pu être chez vous, puisque pour ce faire, il suffit que le sieur Gaudin, achète ou loue sur votre commune, un bout de terrain ...

de ce fait il peut installer un incinérateur sur ce terrain et prétendre qu'il s'agit d'un bout de sa commune, puisque la commune en est le propriétaire.

Remise des 20 000 signatures contre les incinérateurs au sous-Préfet

(de " LesCarottesQuiRefusentDetreCuites" le 12/03/04)

L'Apolitique Garde Prétorienne (AGP) déposera, à la sous-préfecture d'Istres, samedi 13 mars, la somme de toutes les signatures recueillies contre les projets d'incinérateurs à Fos.

par Sam Daiploit le 23 mars 2004

Fac similé de la déclaration lue dans La Provence du 24 mai 2003, en énorme, sur une page entière et dans tout le département :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, CONSEIL GÉNÉRAL, DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

NON A L'INCINÉRATEUR ! Je souhaite exprimer mon opposition résolue à toute forme de traitement des déchets par incinération dans les Bouches-du-Rhône.

Nous ne pouvons tolérer dans notre département le rejet de fumées hautement toxiques contenant de l'oxyde d'azote, du dioxyde de soufre, du monoxyde de carbone, de l'acide chlorhydrique, des poussières, des acides fluorhydriques, des composés organiques, du nickel, de l'arsenic, du cadmium, du mercure, des métaux lourds et des dioxines.

Malgré les filtres, c'est près d'un millier de tonne de tous ces polluants, que les cheminées de l'usine d'incinération actuellement en projet, rejettent chaque année dans l'atmosphère et qui seront respirés par les habitants de notre département.

Je n'accepterai pas que soient menacés, la santé de nos concitoyens, les grands équilibres écologiques et la qualité de notre patrimoine environnemental.

Depuis le sommet de la Terre à Rio en 1992, les Etats ont pris conscience de la nécessité de réutiliser les matières premières de nos déchets plutôt que de les brûler ou de les jeter.

Depuis plus de 10 ans, tous les pays d'Europe ont mis en oeuvre de façon massive deux nouveaux procédés de traitement : le tri et le compostage.

Je veux pour notre région, notre département et Marseille un projet ambitieux de traitement des déchets qui protège les individus et préserve notre environnement.

Je veux un projet fondé sur le tri et le compostage qui soit parmi les meilleurs en Europe !

Nos concitoyens y sont prêts.

Montrons l'exemple afin de contribuer à l'image de qualité que notre Provence présente au monde entier.

Je me battraï pour empêcher l'incinération chez nous.

C'est mon engagement.

Jean-Noël GUERINI

Sénateur – Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône

Sans commentaires...

Claire Aymes

Présidente MEI 13

Vice-présidente nationale aux questions sociales